

Maisons de commerce et commerce de contrepartie

Entre autres activités, la Direction des maisons de commerce et du commerce de contrepartie contribue à la croissance et au développement des maisons de commerce en diffusant des informations sur leur rôle aux sociétés et aux fonctionnaires et en encourageant les fournisseurs canadiens de la PME à utiliser leurs services. Dans le domaine du commerce de contrepartie, le Ministère s'efforce d'aider les exportateurs canadiens en s'assurant qu'ils ont accès aux sources de renseignements et aux services pertinents et qu'ils sont au courant des innovations dans ce domaine d'activité.

Financement des exportations et projets d'investissement

Au Ministère, la Direction du financement des exportations et des projets d'équipement veille à ce que les services de financement des exportations auxquels les entreprises canadiennes peuvent recourir soient concurrentiels et servent effectivement à promouvoir les intérêts commerciaux du Canada, tout en respectant ses obligations internationales. La Direction examine les propositions d'affectation de fonds publics destinées à venir en aide aux ventes canadiennes à l'exportation et s'assure que le Canada obtienne sa juste part dans les marchés conclus en vertu de projets financés par les banques de développement et d'autres institutions financières internationales. Elle contribue à harmoniser les activités des programmes d'expansion du commerce et des programmes d'aide au Canada et conseille les exportateurs sur des questions liées au financement des exportations. Son mandat a été élargi afin qu'elle puisse s'occuper de tous les aspects des politiques et des opérations du Ministère qui se rattachent aux responsabilités financières internationales du Canada et qui se rapportent à la SEE, à la Corporation commerciale canadienne (CCC) de même qu'à l'OCDE. Elle contribue largement à déterminer les intérêts canadiens dans les projets d'investissement à l'étranger et à promouvoir une plus grande participation du Canada aux projets financés par des institutions financières internationales. En 1985, cette direction a représenté le Ministère aux conférences de l'OCDE sur le financement des exportations et aux discussions qui ont suivi la parution, en janvier 1985, d'un document de travail sur le financement des exportations. Elle a ainsi contribué à rationaliser les mécanismes financiers en place et à en créer de nouveaux pour s'assurer que les exportateurs canadiens soient concurrentiels sur le plan international. Grâce à l'organisation de colloques dans tout le pays et à la production de deux publications, cette direction a également rendu les exportateurs plus conscients des débouchés qu'offrent les projets financés par des institutions internationales.

L'expansion du commerce : politique, planification et liaison

L'élaboration d'une stratégie commerciale canadienne

Depuis que les premiers ministres provinciaux ont approuvé un projet de stratégie commerciale nationale en février 1985, la Direction de l'expansion du commerce extérieur a pris un certain nombre d'initiatives importantes dans le domaine de la politique commerciale et de la promotion des exportations, afin d'atteindre les principaux objectifs de la politique établie.

Le gouvernement a approuvé un programme de cinq ans, d'une valeur de 70 millions de dollars, dans le but d'encourager des initiatives de promotion destinées à accroître les exportations dans les régions de l'Asie et du Pacifique ainsi qu'aux États-Unis. Pendant l'année financière 1985-1986, 10 millions de dollars ont été alloués pour financer ces initiatives, notamment doubler le nombre d'employés du Bureau de commerce de Beijing, créer des bureaux de commerce à Shanghai, à Osaka et à Bombay, ouvrir de petits bureaux dans des centres régionaux des États-Unis et renforcer les missions commerciales situées près de la frontière américaine. Cette première étape de la Stratégie commerciale canadienne, à la suite des discussions fédérales-provinciales qui ont duré toute l'année, comprenait également l'élaboration de plans de commercialisation internationale visant des pays et des secteurs d'un intérêt particulier pour le Canada. On a également entrepris de déterminer d'autres possibilités d'expansion des exportations dans des marchés importants de l'Europe, de l'Afrique, du Moyen-Orient, de l'Amérique latine et des Antilles.

Planification de la promotion des exportations et de l'investissement

Lors de l'élaboration de la Stratégie commerciale canadienne, il a été déterminé que les Canadiens devaient concentrer et orienter davantage leurs efforts de promotion des exportations et de l'investissement. Au cours de l'année, le Secteur de l'expansion du commerce extérieur y a contribué en élaborant un système de planification de la promotion des exportations et de l'investissement. Ce système permettra au Ministère d'automatiser les programmes de travail annuels des missions d'outre-mer en ce qui concerne le commerce et les investissements. Entre autres, il permettra de déterminer rapidement les secteurs importants et les débouchés prometteurs dans toutes les régions du monde, afin que les efforts de promotion des deux ordres de gouvernement et du secteur privé puissent viser des objectifs beaucoup plus précis. Le nouveau système de planification et de suivi du commerce permettra également aux gestionnaires du Ministère, grâce aux programmes de travail des missions, de surveiller régulièrement et de près les activités des agents de commerce et leurs objectifs.

Système d'évaluation du Programme de promotion des exportations et de l'investissement

Ce système de suivi du commerce consiste en un examen trimestriel des activités des exportations et de l'investissement menées par les missions à l'étranger. Étroitement lié au rapport de planification annuel, il est conçu pour déterminer les progrès et les résultats obtenus et mesurer les facteurs qui composent la charge de travail. Le système de planification et le système de suivi sont entièrement automatisés, ce qui a permis au Ministère de fournir aux gestionnaires des rapports beaucoup plus concis sur le Programme de promotion des exportations et de l'investissement. On prévoit que ces systèmes amélioreront la qualité et la rapidité du service que le Ministère offre à ses clients engagés dans des activités de commerce et d'investissement à l'étranger.

Coopération fédérale-provinciale

En 1985-1986, la liaison plus étroite et plus efficace établie avec les autorités provinciales au chapitre des questions